

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le lundi 12 août 2024 à 19h 30 devant public à la salle du Centre Communautaire située au 3027, rue Principale à Saint-Léandre.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Steve Castonguay, Maire
Madame Nicole Lacroix, Conseillère # 2
Monsieur Marc-André Bérubé, Conseiller # 3
Madame Julie Michaud, Conseillère # 4
Madame Andrée Blouin, Conseillère # 5
Madame Joyce Truchon, Conseillère # 6

POSTE VACANT

Conseiller # 1

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Steve Castonguay, maire.

Monsieur André Marcil, fait fonction de greffier-trésorier.

(8) personnes du public assistent à la séance ordinaire

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue

Le maire constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h 30.
Le maire confirme les présences qui confirme le quorum.

2. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2408-01

Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et reçu depuis plus de 72 heures.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance ordinaire et mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal 8 juillet 2024
4. Adoption des comptes à payer de juillet 2024
5. Avis poste vacant conseiller # 1
6. Résolution en lien avec la TECQ 2024-2028
7. Résolution pour la demande aide financière le Jubé
8. Résolution suivant la rencontre CCU du mardi 30 juillet 2024
9. Résolution pour la vente Niveleuse usagé de marque Champion 740 de 1986
10. Demande de soumission de la collecte et transports des matières recyclable et résiduelles pour 2025.
11. Résolution de la date pour le Party Pizza Voisin solidaire



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

12. Demande appui Comité Loisirs Les Ptits Léandre
13. Demande de confirmation du mandat du comité du plan vert et récréotouristique
14. Vacances dg et bureau fermé du 16 août au 3 septembre 2024
15. Période des questions
16. Levée de la séance ordinaire

Adoptée à la majorité des conseillers présents

3. Adoption du procès-verbal du 8 juillet 2024

Résolution 2408-02

Il est proposé par Madame Julie Michaud d'adopter le procès-verbal du 8 juillet 2024 à 19h30, tel que reçu depuis plus de 72 heures.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

4- Adoption des comptes à payer de juillet 2024

Faisant suite à l'annonce des montants à payer pour les comptes compressibles et incompressibles pour le mois de juillet par Monsieur Marc-André Bérubé

RÉSOLUTION 2407-03

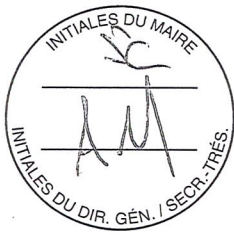
Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé d'adopter les comptes à payer pour le mois juillet 2024 pour un total des comptes incompressibles de 33 239.81\$ comprenant les frais de banque du mois pour un total 80.95\$, les salaires nets des employés de 12 947.26\$ les remboursements des prêts de 10 417.97\$, le remboursement des DAS de juin au montant de 5 905.94\$, un montant de 1077.79\$ soit le paiement des services publics, le remboursement de la carte Visa de juillet au montant de 118.43\$, les salaires et allocations au montant de 1 801.83\$ du Conseil de juillet le remboursement des intérêts du prêt Prabam 429.83\$, le remboursement de la location du photocopieur Toshiba de 417.36\$, les frais d'immatriculation pour le registre des entreprises de 39.45\$ et un montant de 58 367.07\$ des comptes compressibles Le montant total des comptes à payer est de 91 606.88\$ pour le mois de juillet 2024.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

5. Avis poste vacant conseiller # 1

Monsieur André Marcil, annonce avoir reçu la lettre de démission de la part du conseiller # 1, jeudi le 8 août 2024.

Madame Julie Michaud, dépose la lettre reçue du conseiller # 1



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
de la Municipalité de Saint-Léandre

RÉSOLUTION 2408-04

Il est proposé par Madame Julie Michaud d'accepter la démission de la part du conseiller # 1 Monsieur Robert Tremblay à partir de la réception de celle-ci soit le jeudi 8 août 2024.

Suite à cette annonce et conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, Chapitre E-2.2, qu' :

Il y a vacance au poste de conseiller au siège numéro 1

L'annonce d'une élection partielle sera faite par avis de scrutin dans les 30 jours du présent avis, par le président d'élection.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

6. Résolution en lien avec la TECQ 2024-2028

Madame Andrée Blouin, confirme que la municipalité a reçu la confirmation du montant de la TECQ 2024-2028 au montant de 581 372\$

RÉSOLUTION 2408-05

Considérant, la lettre confirmant la contribution gouvernementale de base au montant de 581 372\$ de la TECQ 2024-2028;

Considérant, le montant reçu de 844 249\$ de la TECQ 2019-2023;

Considérant, une réduction de la TECQ entre les deux périodes de 262 877\$

Considérant, l'augmentation de l'inflation et des coûts de plus en plus élevés afin de réaliser les travaux admissibles.

Considérant, que le pouvoir d'achat diminue avec l'inflation qui augmente à chaque année.

Il est proposé par Madame Andrée Blouin de faire parvenir à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Madame Andrée Laforest, une lettre indiquant le désaccord confirmant la contribution gouvernementale de base au montant de 581 372\$, accordée dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec de 2024-2028 considéré insuffisant et de faire parvenir une copie de la lettre au député de Matane, Matapédia, Monsieur Pascal Bérubé pour suivis du dossier.

Adoptée à la majorité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

7. Résolution pour la demande aide financière le Jubé

Madame Joyce Truchon confirme que la municipalité a reçu une demande d'aide financière du Centre Socioculturelle Le Jubé auprès du programme Québec ami des aînés.es du ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec.

RÉSOLUTION 2408-06

Considérant, que le Centre Socioculturel Le jubé déposera une demande d'aide financière au projet QADA, pour une subvention demandée de 33 225.17\$

Considérant, une contribution financière de DEM de 1 000\$

Considérant, une contribution non- monétaire de la fabrique de 350\$

Considérant, la contribution non- monétaire du Jubé de 3 950\$

Considérant, la demande financière à la municipalité de 2 500\$, pour un ensemble de sessions d'apprentissage, de soutien, de dépannage structuré touchant l'utilisation de matériel informatique et du réseau internet soit pour une journée par semaine sur une période de 36 semaines.

Considérant, que cette aide financière de 2 500\$ est conditionnel à la réalisation de l'ensemble du projet déposé et de l'acceptation de l'aide financière par le projet QADA

Considérant, que le montant de 2 500\$ provient de fonds public de la municipalité, un rapport d'activité et la reddition de compte est exigé par soucis de transparence de la dépense de ces fonds publiques par un organisme.

Il est proposé par Madame Joyce Truchon, d'accepter d'accorder une aide financière au montant de 2 500\$ et d'exiger un rapport d'activité et la copie de la reddition de compte du Centre Socioculturelle Le Jubé à la fin du projet.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

8. Résolution suivant la rencontre CCU du mardi 30 juillet 2024

Madame Nicole Lacroix, affirme qu'une rencontre du CCU, a eu lieu mardi le 30 juillet 2024 et les résolutions soient adoptées en lien avec les recommandations émises lors de cette rencontre. De le faire à l'aide de trois résolutions à des fins de facilités légales.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

RÉSOLUTION 2408-07

Il est proposé par Madame Nicole Lacroix et résolu d'adopté les recommandations du CCU pour le matricule :

- [9396-15-5045] :

Le CCU recommande au conseil municipal de permettre l'implantation de résidences à moins de 500m d'une éolienne commerciale Faire fit de l'exigence de faire « *publier, au bureau de la publicité et des droits, une déclaration à l'effet qu'il reconnaît cette situation et qu'il accepte tant pour lui-même que pour ses ayants cause.* » (règlement de zonage, article 13.18.3). Accorder cette dérogation à la condition qu'un document de même valeur légale soit transmis directement au propriétaire/exploitant de ladite éolienne et qu'une preuve de sa réception soit transmis à la municipalité.

RÉSOLUTION 2408-08

Il est proposé par Madame Nicole Lacroix et résolu d'adopté les recommandations du CCU pour le matricule :

- [9695-54-4430] :

Dans le cadre du remplacement cadastral du lot 5 681 025 par les lots 6 622 836 et 6 622 837, le lot 6 0622 836 nécessitera une dérogation mineure. En effet, ce lot ne respecte pas les normes minimales de lotissement pour les terrains non desservis en aqueduc et en égout, soit la largeur minimale de 50 mètres et la superficie minimale de 3000 m².

Ce lot ne respecte pas les normes minimales, car il se conforme au leg testamentaire à sa fille et le terrain résiduel (lot projeté 6 622 837) à son garçon.

Il est à noter que sa fille a fait réaliser une étude préliminaire pour l'installation d'une fosse septique sur le lot projeté 6 622 837 et il y aurait l'espace nécessaire pour une fosse septique avec un champ d'épuration.

RÉSOLUTION 2408-09

Il est proposé par Madame Nicole Lacroix et résolu d'adopté les recommandations du CCU pour le matricule :

- [9395-62-8151] :

Dans le cadre de la réparation et ou rénovation d'un immeuble situé près du Lac Ross. il est permis d'émettre une dérogation mineure sur une superficie d'un terrain s'il n'est pas situé dans



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

un corridor riverain. Le cas du matricule #9395-62-8151 est conforme à la Loi. En effet, la dimension des lots est encadrée par le paragraphe 3.1 et non 4 et 4.1 de la LAU.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

9- Résolution pour la vente Niveleuse usagée de marque Champion 740 de 1986

Monsieur Marc-André Bérubé, confirme la décision de procéder à la vente de la niveleuse usagée de marque Champion 740 de 1986

RÉSOLUTION 2408-10

Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé de procéder à la vente de la niveleuse usagée de marque Champion 740 de 1986 par appel d'offre et de mandater Monsieur André Marcil pour la préparation des documents pour la vente de celle-ci.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

10. Demande de soumission de la collecte et transports des matières recyclable et résiduelles pour 2025.

Madame Julie Michaud, explique qu'il est arrivé le temps de demander une soumission sur invitation pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et de recyclage pour 2025.

RÉSOLUTION 2308-11

Il est proposé par Madame Julie Michaud et résolu de mandater Monsieur André Marcil, directeur général afin de procéder à la préparation d'une demande de soumission sur invitation auprès au moins deux fournisseurs pour réaliser la cueillette et le transport des matières résiduelles et de recyclage pour 2025.

Adoptée à la majorité des conseillers présents.

11. Résolution de la date pour le Party Pizza Voisin solidaire

Madame Nicole Lacroix, informe l'assistance du public dans la salle, que la municipalité tiendra le party Pizza voisin solidaire le samedi le 31 août 2024, dans le parc intergénérationnel, et remis au lendemain ou au surlendemain soit dimanche le 1^{er} septembre ou le lundi fête du Travail le lundi 2 septembre. Le programme et le déroulement de la journée sera publicisé d'ici le 17 août à suivre dans le bulletin municipal et le site internet de la municipalité



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

RÉSOLUTION 2408-12

Il proposé par Madame Nicole Lacroix de tenir le party Pizza Voisin Solidaire le samedi le 31 août 2024, dans le parc intergénérationnel, et remis au lendemain ou au surlendemain soit dimanche le 1er septembre ou le lundi fête du Travail le lundi 2 septembre. Le programme et le déroulement de la journée sera publicisé d'ici le 17 août à suivre dans le bulletin municipal et le site internet de la municipalité

Adoptée à la majorité des conseillers présents

12. Demande appui Comité Loisirs Les Ptits Léandre

Madame Joyce Truchon se retire de la table du conseil le temps de cette résolution afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêt.

Madame Andrée Blouin confirme que la municipalité a reçu une demande de lettre d'appuie en lien avec une demande de financement dans le cadre du programme FRR Volet IV de la part du Comité de loisir Les P'tits Léandre dans le but relocaliser et de réaménager leur service de garde

RÉSOLUTION 2408-13

Il proposé par Madame Andrée Blouin d'accepter la demande d'appuie pour la demande de financement dans le cadre du programme FRR Volet IV de la part du Comité de loisir Les P'tits Léandre dans le but relocaliser et de réaménager leur service de garde

Adoptée à la majorité des conseillers présents

Madame Joyce Truchon réintègre sa place autour de la table du conseil après cette résolution

13. Demande de confirmation du mandat du comité du plan vert et récréotouristique

Madame Joyce Truchon désire confirmer le mandat du comité du plan vert et récréotouristique de Saint-Léandre faisant suite à leur demande.

RÉSOLUTION 2408-14

Il proposé par Madame Joyce Truchon de confirmer le mandat du Comité du plan vert et récréotouristique de Saint-Léandre soit :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la Municipalité de Saint-Léandre

1. Élaboration, pour approbation par le conseil municipal, d'un Politique servant à encadrer le plan d'action déjà adopté .
2. Agir comme lieu d'échange pour favoriser la concertation autour des grandes orientations de la Politique et des axes du plan d'action ainsi que leur priorisation.
3. Favoriser le partage de savoir et de savoir-faire entre les membres du comité pour nourrir les projets en lien avec les objectifs du comité Politique verte et son plan d'action.
4. Faire des recommandations au conseil municipal et aux organisme locaux pour l'atteinte des objectifs de la Politique.
5. Évaluer l'atteinte des objectifs du plan et l'impact des moyens retenus.
6. Informer les citoyens et les organismes de l'avancement du plan d'action et sur les enjeux en lien avec l'environnement
7. Faire des recommandations pour la prochaine Politique verte et récréotouristique.

Adoptée à la majorité des conseillers présents

14. Vacances dg et bureau fermé du 16 août au 3 septembre 2024

André Marcil confirme la fermeture du bureau municipal lors des vacances estivales du 16 août au 2 septembre 2024.

15- PÉRIODE DES QUESTIONS

Une période des questions est tenue.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

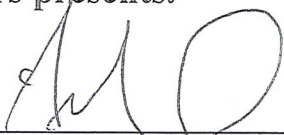
RÉSOLUTION 2408-15

Il est proposé par Monsieur Marc-André Bérubé résolu de procéder à la levée de séance ordinaire du 12 août 2024, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à :

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.



Steve Castonguay
Maire



André Marcil,
Directeur général,
Greffier-trésorier